

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **81 (1945)**

Heft 6

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *Concert à la mémoire de H. Gerber. — Place au concours. — Genève : Concours « pour l'avenir ». — U.I.G. - Messieurs : Convocation. — Des allocations équitables pour tous. — Ite, missa est. — U.A.E.E. : Convocation. — Neuchâtel : Pour servir d'exemples. — Notre effectif. — Mise au concours. — Informations : Tableaux scolaires suisses. — Cours normal de Travail manuel. — Communiqué.*

Partie pédagogique : *Ecole et scoutisme. — La loi de l'éclaireur. — Et sa promesse. — J.-J. Dessoulavy : Peut-on introduire intégralement le scoutisme à l'école? — Une expérience d'adaptation du scoutisme dans une classe. — A.-J. C. : Pour une après-midi de plein air. — Le croquis panoramique. — Petit travail manuel intéressant et utile. — *** : En manière de conclusion.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

CONCERT

à la mémoire de Henri Gerber, professeur de violon
à l'École normale

L'intimité et le recueillement unissaient musiciens et auditeurs, à l'Aula, le 27 janvier.

Discrètement, notre collègue Jean Duc crée une atmosphère digne à cette soirée ; il le fait de façon si heureuse que je me permets de communiquer quelques passages de son allocution adressée à Mme Gerber, à la famille, à l'École normale et aux invités : « La manifestation de ce soir prend le sens d'une cérémonie, d'un culte du souvenir. Je tiens à vous y associer tous, intimément, en communion de pensée. »

L'auditoire observe un moment de silence, et Jean Duc reprend : « Si la fête de ce soir est voilée de mélancolie et de regrets, elle veut être aussi l'expression heureuse et reconnaissante de l'œuvre éducative accomplie par notre professeur de musique qui s'est dépensé sans compter pendant de longues années au service de son art pour le plus grand bien d'une série imposante d'instituteurs... »

* * *

Les yeux sont le miroir de l'âme ! Et Jean Duc de nous rappeler une physionomie inoubliable : « Les yeux de M. Gerber étaient fort expressifs !

Yeux clairs, furibonds, quand nos malheureux essais brouillaient le sens harmonique du musicien ;

yeux bleus d'homme paternel tout remplis de compassion ;

yeux fixes d'expression ferme du professeur conscient de son rôle éducatif ;

yeux dont le regard semblait détaché d'ici-bas quand M. Gerber exécutait une œuvre de son choix. »

* * *

« Le souvenir de M. Gerber est bien vivant au milieu de nous. C'est pourquoi Jean Duc souligne encore une fois l'heureuse idée de nos collègues d'avoir organisé ce concert en hommage à notre ancien professeur et à sa magnifique influence sur les maîtres du pays, en hommage au citoyen et au père de famille ; en hommage au musicien, à l'artiste ; en hommage à sa persévérance, à son courage, à sa conscience, à sa foi. »

* * *

Nous avons désigné sous le nom d'Orchestre Agier, du nom du directeur, le groupement d'artistes, nos collègues enthousiastes à préparer ce concert *in memoriam* ; c'est l'Orchestre *Mermoud* qui s'est produit, puisque, à la dernière heure, on apprit l'absence d'Agier, retenu au service militaire.

Robert Mermoud nous pardonnera de toucher à sa modestie si nous lui disons notre admiration. On nous a fait remarquer assez souvent combien notre Terre vaudoise est peu prodigue d'artistes. Qu'importe la quantité, s'il en surgit un ou deux de ces musiciens-nés ; et Mermoud est du nombre des élus ; il l'est d'une façon si naturelle, qu'il chante un air de Caron, et avec quel art, tout comme il vous aborde, simplement.

Nous l'entendrons longtemps encore nous inviter... « à passer tôt ou tard dans sa barque... Donn'... Pass ! »

Nos connaissances en musique ne nous autorisent pas à juger des interprétations qu'il a données aux œuvres de son programme.

Intuitivement, nous avons senti la parfaite communion des musiciens et du directeur.

Le *Concerto grosso* en ré mineur de Haendel nous a paru l'œuvre principale du programme, d'une exécution aisée et d'un ensemble remarquable ; les solistes MM. Bernard, Pahud et Mlle Vauthey s'y sont distingués...

L'air de la Passion selon St-Matthieu, sous la direction d'Arthur Ogay, et Mlle Pfefferlé, violon solo, nous a laissé une impression de grandeur.

La suite en sol de Couperin, toute de délicatesse et de légèreté, donnait l'image d'une dentelle musicale piquée d'accentuations agréables.

Les quatre violons, Mlles et MM. Rochat, Studer, Rochat et Pfefferlé, dans le *Concerto grosso*, de *Vivaldi*, firent honneur à leur maître, M. Gerber, par un jeu irréprochable.

Mlle Vauthey, violoncelliste solo, a droit à nos éloges.

Nous regrettons de ne pouvoir citer le nom de tous les musiciens. Pourtant l'un d'eux, Arthur Ogay, qui sut habilement, et au pied levé, remplacer le directeur du concert donné à notre assemblée générale, mérite nos félicitations et notre reconnaissance.

Vous avez bien mérité de notre association vous tous, mes collègues, qui nous avez offert un concert de cette tenue.

La S.P.V. s'honore de posséder une telle phalange de violonistes, et de pouvoir compter encore, au nombre de ses membres, votre directeur, Robert Mermoud.

E. V.

Par la voix de son directeur, M. Chevallaz, l'École normale exprime aussi sa gratitude :

Les républiques sont-elles ingrates ? En tout cas les instituteurs ne le sont pas ! C'était déjà émouvant de voir sur le podium de l'aula tant d'anciens élèves de M. Gerber venus de partout, à leurs frais, après de nombreuses répétitions, apporter la ferveur de leur souvenir en hommage au Maître disparu. Ce fut émouvant de les entendre jouer et chanter des œuvres choisies avec soin, travaillées avec amour et produites avec un grand talent. Au nom de l'École normale, j'adresse aux initiateurs et aux musiciens de cet inoubliable concert mes remerciements sincères et reconnaissants.

G. Chevallaz.

PLACE AU CONCOURS

Pully. Instituteur chargé de l'enseignement de la gymnastique et des travaux manuels. Obligations et avantages légaux. Inscription, Dpt de l'Inst. publique, 1er service, 16 février, 17 h.

GENÈVE

CONCOURS DE LA FONDATION « POUR L'AVENIR »

« Pour l'Avenir », fondation pour la justice sociale dans l'éducation, a pour but de venir en aide aux adolescents de nationalité suisse (exceptionnellement aux étrangers) qui se distinguent par leurs aptitudes remarquables et que la situation matérielle de leur famille oblige à gagner prématurément un salaire et à renoncer ainsi à la carrière de leur goût. De par ses statuts, la Fondation ne peut s'intéresser qu'aux élèves spécialement bien doués. Le Comité examinera les candidatures et décidera du droit de participer au concours. L'attribution des bourses est décidée à la suite d'une série d'épreuves organisées dès la clôture de l'inscription.

Toutes les inscriptions doivent être faites par écrit sur formulaire spécial à demander à M. Rod. Ehrat, secrétaire, 34, Ch. de l'Etang, Châtelaine.

Les demandes qui ne seraient pas présentées dans les formes ci-dessus ne pourront pas être prises en considération, non plus que celles qui seraient adressées après la clôture de l'inscription, fixée au dernier jour du mois de février.

Le Comité de la Fondation.

U. I. G. - MESSIEURS

CONVOCATION

Les membres de l'U. I. G. Messieurs sont convoqués en **assemblée administrative annuelle** samedi 17 février, 10 h., à la Chesa, Grand Quai 12.

Les absents qui n'auront pas fourni un motif reconnu valable par le comité seront passibles d'une amende de 2 francs.

DES ALLOCATIONS ÉQUITABLES POUR TOUS !

Le Conseil d'Etat de Genève avait soumis à la Commission du budget du Grand Conseil un projet de loi (No 807), accordant pour l'année 1945 des allocations dites de vie chère et des allocations pour enfants aux magistrats, fonctionnaires et ouvriers de l'Etat.

L'article 1er fixait le montant des allocations variant entre Fr. 7.50 et Fr. 75.— par mois, selon le traitement jusqu'à Fr. 9 300.—.

L'article 4 fixait le montant des allocations pour enfants (Fr. 20.— par enfant, jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à 20 ans dans certains cas).

L'article 5 indiquait que le personnel féminin marié, les candidats à l'enseignement, les célibataires, veufs, divorcés ou séparés n'auraient droit à aucune allocation. La Commission du budget tout en augmentant légèrement le montant des allocations pour les salaires jusqu'à Fr. 6 000.—, excluait en fait les couples de l'octroi à une allocation.

Ainsi la loi pour 1945 consacre les injustices des lois d'allocations précédentes. La principale préoccupation du Conseil d'Etat n'est pas de présenter une loi équitable, tenant compte des réalités du moment, mais de dépenser le moins d'argent possible. Il veut diviser les fonctionnaires en castes plus ou moins privilégiées où les célibataires font figure de parias.

Nous ne pouvons donc aucunement nous déclarer satisfaits et nous continuerons à lutter pour obtenir des allocations de vie chère pour tous, puisque la hausse des prix atteint tout le monde, sans distinction de sexe ou d'état-civil.

Nous demandons maintenant que *chaque chef de ménage* (célibataire, marié, homme ou femme) reçoive une allocation entière de vie chère, calculée selon les traitements, entre le 20 % et le 40 % du salaire.

Nous ne nous laissons guider et nous pensons que nos autorités ne doivent se laisser guider par aucune autre considération que la justice et l'équité.

Nous voudrions tâcher de faire comprendre à ceux qui sont aux responsabilités et aux leviers de commande qu'il y a tout de même quelque chose de changé depuis 1940, et que les hommes de gouvernement de demain devront tenir compte, avant tout, de l'effort et du travail humain, dans l'instauration d'un régime qui doit donner au pays un sain équilibre et la paix sociale. Ad. L.

ITE, MISSA EST

Dans sa séance du 3 février écoulé, la majorité du Grand Conseil a adopté, une fois encore, les lamentables propositions du Conseil d'Etat, aggravées par la Commission du budget sur un point relatif aux comptes. Seule l'opposition socialiste défendit l'équité.

Même si l'Etat n'était pas en mesure (?) d'« aligner » nos allocations sur celles de la Ville et des S. I. (estimation officielle Fr. 1 376 000.—), il était d'élémentaire justice de trouver une solution intermédiaire qui aurait reconnu le droit à l'allocation pour tout chef de ménage.

Audiences, démarches, entrevue auprès de la fraction radicale,

mémoire adressé au Grand Conseil, nous n'avons rien ménagé pour inviter les législateurs à s'engager sur une voie apaisante, n'aurait-ce été que sur le plan des principes et symboliquement. Nos appels ne rencontrèrent que des échos, vivants dans la minorité de gauche, impuissants et muets au centre et le spectacle le moins curieux nous fut offert par M. le chef du Département des finances, radical, qui se tournait avant tout vers la droite dans la recherche d'une morne majorité.

La lutte continue! avons-nous écrit. Les fonctionnaires sauront procéder à des choix judicieux, en novembre prochain. G. B.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

Les membres de l'U. A. E. E. sont convoqués en assemblée statutaire le *samedi 17 février, à 15 h.*, à la Taverne de Plainpalais (6, rue de Saussure).

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la séance statutaire de 1944.
2. Rapport de la présidente.
3. Rapports de la trésorière et des vérificatrices des comptes.
4. Election du nouveau comité.
5. Rapports des déléguées.
6. Répartition des charges des déléguées.
7. Propositions individuelles envoyées par écrit à la présidente.
8. Thé amical.

Venez nombreuses pour entourer votre nouveau comité.

NEUCHÂTEL POUR SERVIR D'EXEMPLES

J'ai parlé en son temps (7 octobre 1944) de ce sympathique arrêté par lequel le Conseil d'Etat a tenu à fixer les règles à suivre pour la remise de gratifications et de souvenirs aux magistrats et fonctionnaires de la république et canton de Neuchâtel.

Sans le dire tout haut, je caressais tout bas l'espoir que les communes — pas toutes, bien entendu — ne manqueraient pas d'accorder à leur tour des gratifications aux titulaires du corps enseignant arrivés au terme de leur vingt-cinquième ou de leur quarantième année de service. Cet espoir secret reposait sur le fait que les autorités communales y avaient été encouragées par le Département de l'instruction publique. Celui-ci, par circulaire du 20 juillet, leur annonçait, en effet, que les dépenses résultant de ces gratifications seraient subventionnées au même titre que les traitements, mais jusqu'à concurrence de Fr. 200.— par cas. L'invite était claire.

Mais, à ma connaissance, une seule commune, celle de Neuchâtel, y a donné suite avec un empressement que je tiens à souligner. Le 26 juillet déjà, le Conseil communal décidait ce qui suit :

« Les membres du corps enseignant reçoivent de la Ville :

a) après 30 ans d'enseignement dans les écoles du ressort communal, un service en argent, aux armes de la Ville, ou un autre objet dédicacé et de même valeur ;

b) après 40 ans d'enseignement dans les écoles publiques du canton une gratification de Fr. 200.—.

A la demande des intéressés, cette gratification en espèces peut être remplacée par un objet de même valeur, dédié.»

D'autre part, les membres du corps enseignant reçoivent de l'Etat en vertu de l'article 8 de l'arrêté ci-dessus :

a) un couvert en argent, éventuellement un plat en étain aux armes de la République, après 40 ans de service ou au moment où ils prennent leur retraite.

Ces mesures sont entrées immédiatement en vigueur et les récompenses prévues sous lettre b, ont été remises à cinq membres du corps enseignant primaire qui comptaient 40 ans de service dans les écoles publiques du canton, le 31 décembre 1944, et qui étaient encore en activité à cette date-là.

Cette marque de gratitude a été vivement appréciée par les intéressés et je souhaite que l'exemple de la ville de Neuchâtel soit suivi par d'autres localités.

Pour terminer ce bref voyage dans le pays bleu, je profite de signaler une autre mesure bienveillante témoignant du désir de l'Etat de soutenir la cause de la famille en facilitant la création d'un foyer aux petits fonctionnaires.

Depuis le 1er janvier 1939, le traitement légal minimum des fonctionnaires mariés a été porté à Fr. 4 200.— et celui des commis provisoires ou surnuméraires mariés à Fr. 4 000.—. Pour ceux de la onzième classe qui est la dernière de l'échelle, la mesure en question leur vaut une augmentation de Fr. 450.— au minimum.

Je souhaiterais que cet appui donné à la famille fût étendu au corps enseignant sous la forme que préconisait le Comité central quand il demandait, l'an dernier, au Département de l'instruction publique d'envisager la répartition de la haute-paie en un nombre plus restreint d'annuités.

J.-Ed. M.

NOTRE EFFECTIF

Le recensement de la S.P.N. au 1er janvier 1945 accuse une augmentation de 12 membres.

L'effectif a passé de 417 membres actifs à 429. Dans ce total sont compris 16 remplaçants et remplaçantes. On compte en outre 58 membres auxiliaires, 15 honoraires et 7 membres d'honneur.

Voici les chiffres par sections : Neuchâtel 95 actifs contre 87 ; Boudry 62 (62) ; Val-de-Ruz 38 (42) ; Val-de-Travers 61 (60) ; La Chaux-de-Fonds 90 (90) ; Le Locle 83 (76).

Entre parenthèses figurent les effectifs au 1er janvier 1944.

J.-Ed. M.

MISE AU CONCOURS

Le Locle. Deux postes d'instituteurs. Entrée en fonctions : début de l'année scolaire 1945-1946. Adresser les offres de service, avec pièces à l'appui, jusqu'au 20 février 1945 au président de la Commission scolaire et en aviser le secrétariat du Département.

INFORMATION

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

La 4^{me} brochure des *Commentaires français des Tableaux scolaires suisses* est sortie de presse. Elle comprend : la Vipère aspic et la Landsgemeinde de Glaris, de la 5^{me} série des tableaux, le Glacier et les Hommes des cavernes, de la 6^{me} série.

Cette brochure de 53 pages peut s'obtenir, au prix de fr. 1.50, auprès du trésorier de la S. P. R., M. Ch. Serex, La Tour de Peilz.

COURS NORMAL SUISSE DE TRAVAIL MANUEL ET D'ÉCOLE ACTIVE, COIRE 1945

Deux nouvelles sections sont prévues à titre d'essai cette année au cours normal de la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire :

1. Cours de menuiserie élémentaire

Bien que le cours habituel de menuiserie, de 4 semaines, soit maintenu au programme des cours de cette année, une section de menuiserie élémentaire est prévue, dans laquelle des travaux légers seront exécutés. Ce cours est destiné plus spécialement aux membres du corps enseignant — dames et messieurs — auxquels sont confiées des classes spéciales, souvent sans installations complètes d'ateliers, classes dans lesquelles le programme des cours habituels de menuiserie ne peut être exécuté. Dans ce cours élémentaire, d'une durée de deux semaines, les participants, tout en s'initiant au maniement correct des outils et aux qualités des principales essences de bois indigènes, auront l'occasion de confectionner des objets de menuiserie légère, travaux pouvant être exécutés plus facilement dans ces classes spéciales. (Classes de campagne à plusieurs ordres, enfants retardés, instituts, etc.) Chaque année des institutrices s'inscrivent au cours de menuiserie. Leur inscription ne peut que très rarement être prise en considération : d'une part l'effectif de ces cours est toujours très chargé, d'autre part, le programme des cours de quatre semaines nécessite des participants un effort considérable. Enfin, il est impossible d'adapter ce programme aux conditions spéciales des classes dans lesquelles enseignent habituellement les institutrices.

2. Cours de sculpture.

Faisant suite au cours de menuiserie élémentaire, un autre cours, également de deux semaines, est prévu à titre d'essai : le cours de sculpture dite « suédoise ». Il ne s'agit pas ici d'une reprise des anciens cours de sculpture décorative, sculpture au trait, sculpture en coches, ou en champ-levé, tels qu'ils existaient dans nos cours normaux il y a une trentaine d'années, mais bien d'une sculpture à tendance moderne, sculpture « dans la masse », développant chez l'enfant le sens du beau, le goût de la ligne simple, de la masse bien équilibrée, en même temps que son habileté manuelle et son esprit d'initiative et de recherches personnelles.

Au cours de sculpture, seront seules prises en considération les inscriptions des participants au cours de menuiserie élémentaire mentionné ci-dessus, de même que celles des membres du corps enseignant qui ont déjà suivi un cours normal suisse de menuiserie ou un cours cantonal de menuiserie de plusieurs semaines.

Le prospectus du cours de Coire, qui peut être obtenu dès le milieu de mars auprès des Directions cantonales de l'Instruction publique ainsi qu'auprès de la Direction du cours (M. Cl. Gritti, Lehrer, Masanserstrasse 27, Coire), donne de plus amples renseignements concernant ces deux sections nouvelles.

COMMUNIQUÉ

Comme le nouveau-né dans son berceau, la jeune plante dans le jardin nécessite des soins attentifs et assidus pendant la première période de croissance. Bornons-nous aujourd'hui à ne nous occuper que des jeunes légumes, tels que semis d'épinards, plantons délicats de salades et de choux-fleurs venant d'être repiqués.

Par un binage approprié, un arrosage judicieux et par l'emploi d'un engrais à action rapide, les jeunes plantes se développeront rapidement. L'engrais qui convient le mieux est le nitrate d'ammoniaque à la dose de 20-30 grammes par m² ; cet engrais nouveau a été éprouvé et son action est à la fois rapide et prolongée. Il sera répandu sitôt après la levée des semences ou, si les plantes sont déjà enracinées, entre les lignes et légèrement enfoui. L'engrais peut aussi être distribué en arrosage (20 grammes = une poignée par litre d'eau).

Toutes les plantes légumes sont particulièrement sensibles à de tels soins et la preuve en est dans leur rapide développement et les hauts rendements.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

ÉCOLE ET SCOUTISME

Le mouvement scout vise avant tout à la formation du caractère ; par l'ambiance qu'il crée, il fait vivre la morale, sans la prêcher ; à cet égard, l'école a beaucoup à apprendre de la géniale méthode de Baden-Powell. Psychologiquement juste, elle assure un équilibre entre l'autonomie et la coopération des enfants, et le respect des aînés. Pour ses après-midi en plein air, l'école ne saurait mieux faire que de s'inspirer de l'activité des éclaireurs. De nombreux collègues ont contribué au réjouissant développement du scoutisme dans notre pays ; c'est à quelques-uns d'entre eux que nous donnons la parole aujourd'hui.

LA LOI DE L'ÉCLAIREUR

L'éclaireur n'a qu'une parole.

L'éclaireur est loyal et fidèle.

L'éclaireur se rend utile, il aide son prochain.

L'éclaireur est bon fils, il est l'ami de tous et le frère de tous les éclaireurs.

L'éclaireur est courtois et chevaleresque.

L'éclaireur est bon pour les animaux, il protège les plantes.

L'éclaireur sait obéir.

L'éclaireur est vaillant, il sourit dans les difficultés.

L'éclaireur est travailleur et économe.

L'éclaireur est propre dans ses pensées, dans ses paroles et ses actes.

L'éclaireur s'efforce d'observer cette loi dans toutes les circonstances de sa vie.

ET SA PROMESSE

Je promets sur mon honneur de faire tout mon possible pour

Remplir mon devoir envers Dieu et la Patrie

Aider autrui

Obéir à la loi des éclaireurs.

PEUT-ON INTRODUIRE INTÉGRALEMENT LE SCOUTISME A L'ÉCOLE ?

Cette question m'a été posée par un collègue. D'autres se la posent certainement. Je veux essayer d'y répondre en précisant que ce sera là mon opinion toute personnelle.

Et d'emblée je dirai que je n'en vois pas la possibilité. Je sais que la chose a été faite dans certains instituts, mais les conditions n'y sont pas les mêmes que dans nos écoles.

Réfléchissons un peu :

1. Le scoutisme n'est pas imposé à ses adeptes. En fait partie qui veut, pour le temps qu'il veut. L'école au contraire est obligatoire ; or si l'on introduisait le scoutisme à l'école comme c'est le cas en Hongrie, il n'y a plus de libre acceptation, mais obligation. Evidemment les scouts

de Hongrie pouvaient s'enorgueillir d'avoir de gros effectifs, mais ce n'était qu'une militarisation de la jeunesse : en entrant à l'école, on devient éclaireur : ce n'est plus un mouvement, c'est une milice.

2. Le chef éclaireur est avant tout le grand frère. Le maître peut-il le devenir ? Non ! De par sa position, de par son âge, il ne peut rester aux yeux de tous que le maître.

3. Le grand jeu qu'est le scoutisme se joue dans la nature essentiellement. Il ne peut être joué entre quatre murs qui seront malgré tout l'endroit où une classe doit passer la majeure partie de son temps.

4. Sachons faire une différence entre le travail et la récréation. Les adultes travaillent et ensuite, à la sortie du travail et le dimanche, ils s'adonnent aux sports et se divertissent... ils ne peuvent pas mélanger les deux activités ! Plus tard, nos gosses devront vivre de cette façon. Préparons-les donc à cette forme de vie : le travail et ensuite l'amusement : l'école et ensuite le scoutisme (que je définirai : un jeu éducatif).

5. Ce qui fait la force du scoutisme, c'est qu'il repose sur le système des patrouilles dans lesquelles il y a des éléments de tout âge. Le plus âgé est généralement le chef : il connaît toutes les combines, tous les trucs éclaireurs : il les passe à ses camarades qui, à leur tour, les passeront à de plus jeunes : le scoutisme est aussi fait de traditions.

Pourrions-nous réunir de telles conditions dans nos classes ? A la campagne peut-être. En ville, non. Dans une classe on ne trouvera pas suffisamment de garçons qui sortent du lot et qui s'imposent à leurs camarades par leur intelligence, par leur habileté. De temps en temps on trouve le Berton de Philippe Monnier (Livre de Blaise) dont parle Monsieur Bovet dans son livre « Le génie de Baden-Powell », mais très rarement trois « types » pareils se trouveront dans une même classe, car c'est au moins ce nombre qu'il faudrait pour organiser une classe comme une troupe d'éclaireurs.

Je conclus donc à une impossibilité de mener à chef pareille entreprise.

Cependant le scoutisme plaît, il emballe le garçon qui en a besoin et qui y trouve ce qui lui manque à l'école. A cette dernière donc de se demander si la méthode peut s'adapter chez elle. Alors là, je vois la chose réalisable, car entre le scoutisme intégral et l'école immobile, il y a maints degrés où l'enfant trouvera du bonheur.

Sans imaginer des classes désertant leurs ardoises pour s'en aller ramper sous les grands arbres, cherchons à pratiquer telle ou telle idée géniale de Baden-Powell : travail par équipe, émulation par groupe substituée à la rivalité individuelle, utilisation des meneurs, etc.

Mais pour cela il faut connaître le scoutisme, il faut presque avoir été scout, et c'est pourquoi j'engage vivement les candidats instituteurs, à vivre une fois ou l'autre la vie de camp et cinq ou six mois d'activité dans une troupe d'éclaireurs. Ils y feront une moisson de petits trucs qui leur serviront comme ils me servent actuellement. Ils y apprendront à connaître les enfants dans un cadre où ils se dévoilent plus facilement qu'à l'école.

J.-J. Dessoulavy.

UNE EXPÉRIENCE D'ADAPTATION DU SCOUTISME DANS UNE CLASSE

Sans parler de scoutisme, sans même employer des termes scouts, j'ai divisé ma classe en trois équipes.

Chaque équipe a choisi : les Aigles royaux, les Yeux de faucon, et les Masques noirs. Déjà les noms adoptés montrent (sans que je l'aie cherché du tout !) combien chaque équipe voulait être supérieure, voulait être la meilleure. Noms choisis parmi les souvenirs de lectures, de films ou autre, mais noms évoquant quelque chose de grand, de fort, de mystérieux. L'équipe, avec un nom pareil, devait forcément être la meilleure des trois ! Ainsi, un premier stimulant était né.

Les équipes ont ensuite chacune nommé leur chef.

Puis elles se sont confectionné un fanion, sans que je leur en donne l'ordre. Que constatons-nous une fois de plus ? Le scoutisme plaît, il attire le garçon qui en connaît les formes extérieures si attrayantes et qu'il imite promptement.

Je n'ai pas pu, ou plutôt je n'ai pas osé laisser trop de liberté aux équipes, à cause du chef qui n'est pas assez âgé, qui n'a pas assez de différence avec ses camarades, et qui de ce fait n'a pas assez d'autorité. Cependant, lors des sorties d'un après-midi, les passants ont pu voir trois petites équipes marchant à quelque 20 mètres l'une de l'autre, tout à fait en ordre. Un des garçons, leur chef, portait leur fanion (brodé par eux), et avec quelle fierté ! Jamais je n'ai eu à intervenir en fait de discipline. A 9 ans, ils étaient déjà conscients de la responsabilité que je leur laissais.

En classe, même constatation. Si les fanions sont laissés dans un coin, les chefs n'en ont pas moins d'activité ; un camarade babille-t-il ? un signe de la main le fait taire ! Un autre a-t-il son banc en désordre ? Le chef le lui fait mettre en ordre. Un troisième a-t-il fait une mauvaise récitation ? Le chef ou un camarade d'équipe le fait travailler à la récréation. Tel ou tel arrive-t-il souvent en retard ? Un camarade va le chercher régulièrement. Et ce sont des faits que j'ai vus, et non créés ou provoqués.

Quelque temps après, à la suite d'un petit laïus sur la façon de comprendre le travail scolaire, les élèves ont créé sur ma proposition une loi, leur loi. Je n'ai fait que les guider dans le choix des articles, et nous sommes arrivés à ceci :

NOTRE LOI

*Nous travaillons bien
Nous nous entr'aidons
Nous sommes attentifs
Nous sommes tous amis
Nous sommes loyaux.*

Une devise a été choisie sur la proposition d'un élève. C'est :

DE LA VOLONTÉ

Et maintenant, chaque matin, avant de nous mettre au travail, nous écoutons, debout, la lecture de notre loi qui a été écrite dans un cahier, en première page, puis affichée au-dessus du pupitre du maître. De temps en temps, le maître commente un article, et les occasions ne manquent pas de replacer les enfants devant leur loi, choisie par eux-mêmes et à laquelle ils ont promis d'obéir.

C'est évidemment une loi restreinte. Elle correspond au but que je vise, à savoir : l'amélioration du travail scolaire.

Nous parlons un peu moins de la devise, et c'est surtout dans les cas isolés où un élève se décourage que je peux la lui « mettre sous le nez ».

Gros avantage : ce n'est plus le maître qui impose un travail bien fait, une attention soutenue, la loyauté dans les travaux de contrôle, la bonne entente entre camarades ; c'est l'élève lui-même qui se l'impose par le truchement de cette loi qu'il s'est donnée.

Et puis on est attentif, on est discipliné aussi pour l'équipe, car il faut qu'elle soit la meilleure de la classe. Et là intervient fatalement l'élément concours, le meilleur des stimulants. Mais attention de ne pas tomber dans l'excès et de tout faire par concours (les élèves en arrivent très vite à ne travailler, à ne se donner de la peine que lorsqu'il y a récompense au bout). C'est pourquoi un grand concours permanent a été organisé.

Au mur, un plan de la ville sur lequel est dessiné un circuit : tour de la ville à accomplir en quarante étapes. Chaque équipe a son drapeau piqué au départ. A la fin de la journée, on avance : l'équipe qui a les meilleures notes de conduite avance d'une étape, ou celle qui a le mieux chanté, ou encore celle qui a gagné la course de relais à la gymnastique, et puis celle qui fait la meilleure composition collective, etc. Je n'avertis pas quel est l'objet de l'avance journalière : c'est la surprise de fin de journée, et cela oblige toujours à faire au mieux dans l'espoir que ce sera ce travail-là qui fera avancer l'équipe. Les drapeaux avancent, se dépassent, l'un d'eux prend une avance folle et, tout d'un coup grisé par le succès, il flâne et se laisse rattraper, ou s'il est raisonnable, il conserve son avance. Et les gosses se rendent compte ainsi très bien de l'effort que l'équipe doit fournir.

J'entends déjà une objection : ce système est bien beau mais il amène de l'agitation, de la fièvre. Je suis le premier à la reconnaître. Mais je préfère voir ces garçons excités pour la bonne cause (puisqu'ils se stimulent l'un l'autre au travail) qu'immobiles, n'osant bouger de terreur (quand ils ne sont pas excités pour la mauvaise cause : rires, chahuts, etc.).

J.-J. Dessoulavy.

POUR UNE APRÈS-MIDI DE PLEIN AIR

Les éclaireurs, dans leurs randonnées du samedi ou du dimanche, utilisent beaucoup la carte. Ne pourrions-nous pas dans nos après-midi de plein air faire certains de ces exercices qui sont passionnants et pleins d'imprévus ? Je vous entends : « C'est trop compliqué, il faut beaucoup

de cartes, on n'en trouve plus, etc.» Pourtant c'est tellement simple et l'on peut faire une foule d'exercices en plein air et très variés.

Voici deux suggestions :

Auparavant, le maître donne en classe à ses élèves des notions élémentaires de topographie : triangulation pour établir la carte, signes conventionnels, échelles, relief, courbe à niveau, orientation sans et avec boussole ; des notions simples mais essentielles (à moins que vous donniez un cours plus complet, ce qui est encore mieux) pour passer à des exercices en plein air.

Ces notions élémentaires connues, le maître va dire, puis ensuite prouver qu'avec une carte topographique, on peut aller n'importe où sans se perdre, même en pays inconnu.

Le matin, en classe, vous distribuez les cartes (au 1 : 25.000 par exemple) de la région. Chacun sait que les cartes peuvent être obtenues, pour n'importe quelle région de la Suisse, au Bureau Topographique fédéral, à Berne, qui les prête pour une durée variant de 3, 4 ou 5 mois, à tous les citoyens suisses. Il suffit de demander combien vous en désirez et ce que vous comptez en faire.

Donc, vos élèves vous écoutent. Vous leur parlez d'une randonnée à faire l'après-midi, par groupes de deux ou trois (si vous craignez de faire de petits groupes la première fois, faites la tournée avec toute la classe).

Et vous avez un thème, un intérêt que vous devez susciter chez vos élèves pour qu'ils « marchent ». A vous de le trouver.

C'est justement ce qu'avec nos classes nous ne faisons pas suffisamment lors de balades en plein air : donner un but, un intérêt, créer une histoire, un tout autour de votre après-midi. Un exemple ? Vous dites :

« En effet, la commune doit recevoir une commission chargée d'inspecter une région déterminée. La Municipalité, n'ayant pas de cartes à prêter à ces messieurs, demande à notre classe de bien vouloir faire le trajet, d'en dresser un *rapport de route*, grâce auquel ces messieurs pourront refaire le parcours sans la carte et auront une foule d'observations que les élèves auront relevées. »

Evidemment, chaque élève doit présenter un rapport et les meilleurs seront pris en considération.

Tous ne croiront pas votre histoire, mais ne la trouveront pas moins intéressante. Tout le monde est ainsi « dans le bain » ; l'intérêt de la randonnée est créé.

Le parcours est le suivant :

Charoman-Les Billeules-Point 548-En Resance-Près de l'Etang-Point 647-Jordillon-Perrandaz-Signal de Martan-Gremaudet-Point 639-Retour à Charoman.


Comment vont s'y prendre les élèves pour établir ce rapport ?

En classe, cartes sur tables, tous font le parcours avec le maître qui attire l'attention sur certaines difficultés, démontre où il est facile de passer, laisse suggérer ses élèves, en un mot les familiarise avec la lecture de la carte avant de les conduire sur le terrain.

Puis il leur indique quelle est la façon de dresser un rapport de route qui demande :

- 1° De l'observation.
- 2° De la débrouillardise.
- 3° De l'initiative personnelle.
- 4° Une présentation propre et aussi soignée que possible.

Voici le schéma du rapport (à faire sur une grande feuille quadrillée) :

RAPPORT DE ROUTE présenté par <u>Durand Louis</u>					
Fait le <u>15 octobre 1944</u>					
Parcours de <u>Charoman</u> jusqu'à <u>Charoman</u> (en circuit).					
Conditions atmosphériques au départ : <u>vent, pluie, beau, etc.</u>					
Heures	Km partiels	Km cumulés	OBSERVATIONS		Observations intéressantes
			Vu à gauche	Vu à droite	
1400	0	0	Départ de <u>Charoman</u> La route descend fort Fontaine eau non pot. champs p. de terre Entrée dans le bois refuge de Marnet Traversée de la Marache		vu un écureuil 3 m. large eau coulant faible
1435	1.800	1.800	<u>Les Billeulles</u> Sortie du bois champs de luzerne Ferme des Fayolles		Vol d'étourneaux
1505	2.100	3.900	<u>Point 548</u> Travaux de réfection de la route Mur de 50 m long.		Le vent se lève
			Champs labourés  Noyers à enlever par la Commune		Vol de corneilles
1540	2.600	6.500	<u>En Resance</u> Ferme des Vouilles etc		etc.
Conditions atmosphériques à l'arrivée : <u>vent, bise, beau, pluie, etc.</u>					

1re colonne : les heures de passage aux différents points.

2e colonne : les distances partielles (entre chaque point).

3e colonne : le kilométrage depuis l'origine à chaque point.

4e et 5e colonnes : ce que l'on voit à gauche, au milieu et à droite.

6e colonne : observations diverses : oiseaux, animaux, fleurs, arbres, changement de temps, etc.

On souligne les points du parcours imposé.

Un ou plusieurs croquis-plans peuvent se faire au milieu, les flèches indiquant le parcours suivi.

Un plan panoramique peut être annexé au rapport.

Et voilà. L'élève peut mettre au net son rapport à la maison ou pendant une heure à l'école et vous pourrez vous rendre compte de ce que vos élèves ont fait. Bonne chance !

LE CROQUIS PANORAMIQUE

Un bon rapport de route doit être accompagné d'un ou plusieurs croquis panoramiques.

Quel est son but ? Donner le cadre plus ou moins éloigné du point où l'on se trouve.

Il s'agira donc de trouver un point de vue qui soit dégagé d'obstacles rapprochés afin que le dessinateur ne voie que les grandes lignes qui marquent l'horizon.

Veillons à ne pas confondre le croquis panoramique avec le dessin artistique de paysage. Ce qu'il faut dans notre cas, c'est l'exactitude en indiquant tout ce que l'on voit : forêt, maison foraine, village, route, ainsi que les différents plans dessinés d'un trait d'autant plus fort et plus noir qu'ils sont plus proches.

Prenons du papier quadrillé ou quadrillons nous-mêmes une feuille blanche.

Choisissons dans la nature un point de repère situé si possible au milieu de notre feuille, traçons la verticale et l'horizontale passant par ce point : nous avons les axes. Dessinons à partir de ces axes et mesurons à l'aide du crayon tendu à bout de bras.

Inscrivons d'autres repères dans les angles. Puis dessinons le reste du paysage sur le dessin entier mais sans figuration. Nous inscrivons au haut de la feuille les noms avec un trait de rappel. Marquons le lieu de station, la date, les points cardinaux.

Nous résumons :

- 1^o Trouver les points de repère (fig. 1).
- 2^o Dégager les lignes caractéristiques et principales du terrain (contour de bois, routes, crêtes) (fig. 2).
- 3^o Compléter par les détails.
- 4^o Mettre au net en renforçant les traits, en estompant les parties ombrées sans oublier que « les plans perdent de leur densité à mesure qu'ils s'éloignent » (fig. 3).

PETIT TRAVAIL MANUEL INTÉRESSANT ET UTILE

Construire un cadre rectangulaire, rigide, à travers lequel on tend un réseau de fils verticaux et horizontaux, formant un quadrillage de carreaux égaux. Numéroté les carrés formés. Fixer au cadre une ficelle de 60 cm. avec un nœud à l'extrémité.

Ce viseur improvisé nous aidera à établir notre croquis sans qu'il soit nécessaire de mesurer à bout de bras avec un crayon. Comme auparavant, choisissons un repère, plaçons-le à un croisement de fil, mesurons la place de chaque point d'après le carreau par lequel on le voit. Notre papier étant quadrillé de la même façon, il est aisé de reporter ce

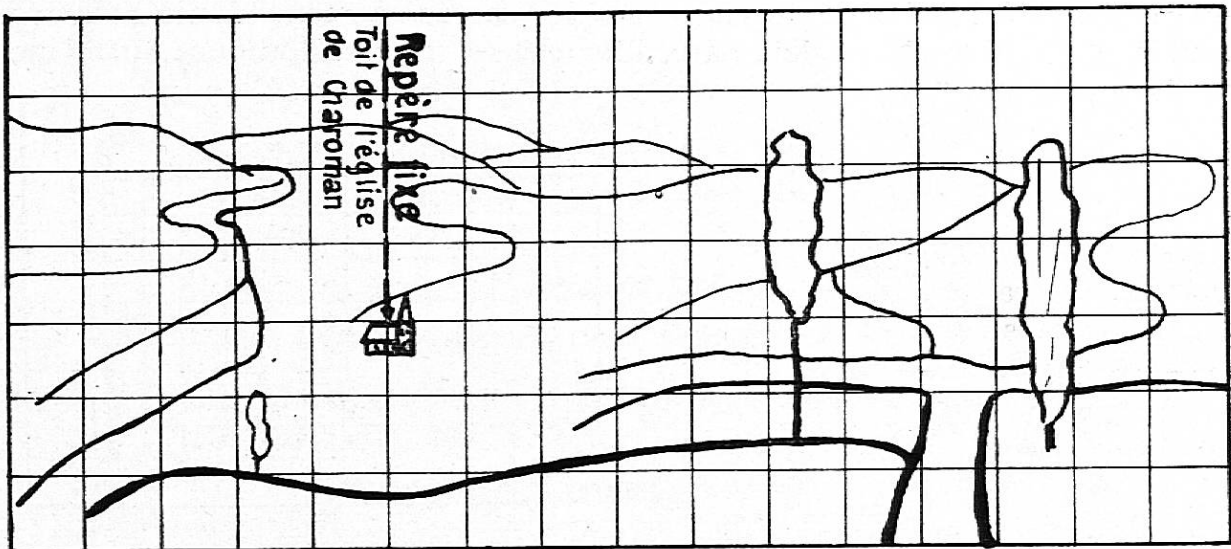


Figure 1

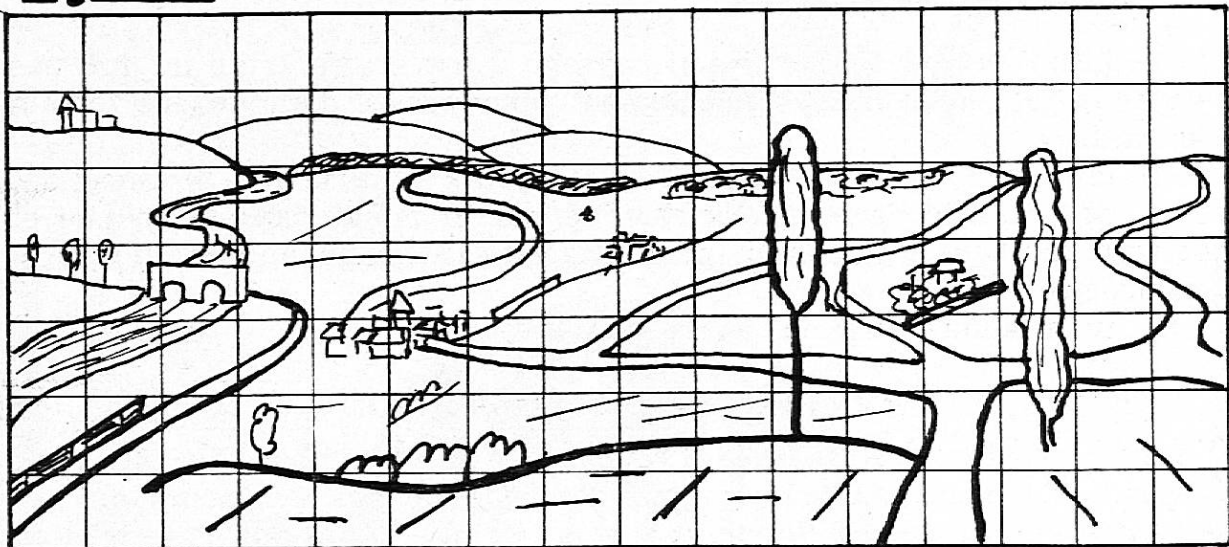


Figure 2

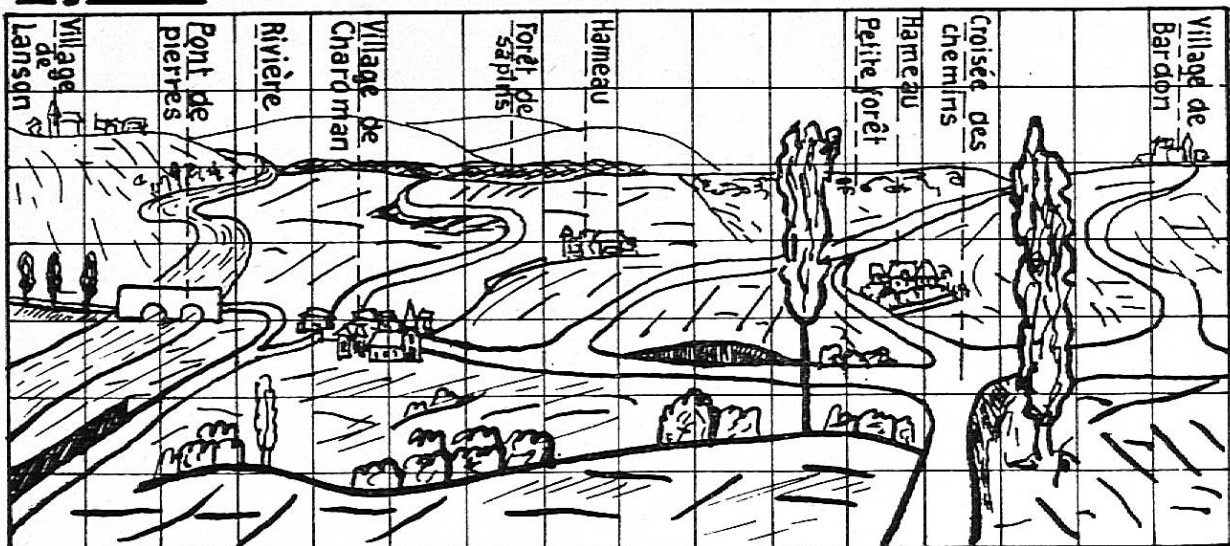
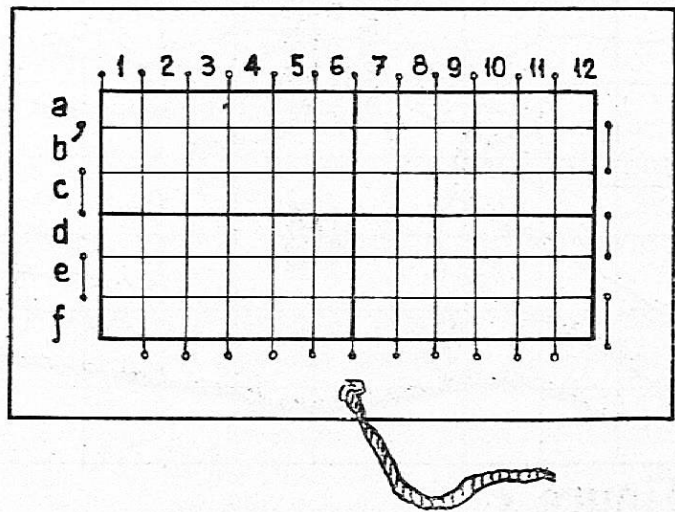
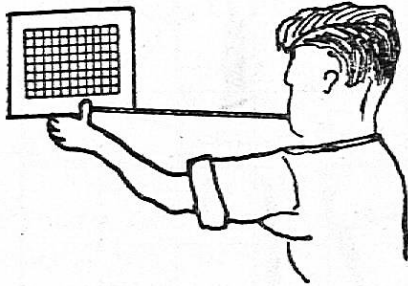


Figure 3

que l'on voit à l'intérieur du viseur sur les carrés correspondants de notre feuille. Le repère choisi doit naturellement se trouver toujours au même croisement de fil.



Viseur improvisé

L'observateur qui regarde son paysage à travers sa grille ne doit pas bouger la tête mais les yeux seulement pour passer d'un lieu de terrain à un autre.

Il faut aussi qu'il ait son viseur toujours à la même distance des yeux, d'où l'utilité de la ficelle retenue par le nœud dans la bouche et qui sera toujours tendue. On peut attacher la ficelle autour du cou si l'on préfère.

Et maintenant, essayons !

A.-J. C.

EN MANIÈRE DE CONCLUSION

Avec le doyen Russel de l'Université de Columbia (U.S.A.) nous dirons : « Ce n'est pas tant le plan d'instruction des éclaireurs qui est remarquable que *leur méthode*. Il y a là quelque chose qui, j'ose le dire, ne s'est vu encore nulle part ailleurs... Nos écoles ne seront à la hauteur de leur tâche que si nous leur inculquons, autant que possible l'esprit et la méthode des éclaireurs et que si nous faisons en sorte que le plus grand nombre d'heures de loisir soient remplies par ce programme si complet. »

Et nous ajouterons : Opposons à l'instinct combatif qui amène les guerres, la méthode scoute qui contente cet instinct par ses aventures, ses chasses, ses explorations, etc.

De Baden-Powell encore cette parole : « Le secret pour réussir en éducation, ce n'est pas tant d'enseigner que de mettre l'élève en situation d'apprendre par lui-même. » Tout le scoutisme est là-dedans ! Il n'aurait appris que cela à l'école qu'il aurait déjà beaucoup fait. En collaborant utilement, scoutisme et école prépareront toujours mieux nos garçons à accomplir leur tâche future de citoyen, à vivre, et non seulement à gagner leur vie.

Pour votre jardin

Pour obtenir de fortes récoltes de légumes sains et de baies succulentes on emploie les engrais suivants:

Nitrate d'ammoniaque
Engrais complet Lonza

Le fumier de ferme est rare et coûteux, utilisez donc le

Composto Lonza

qui transforme les déchets de jardin, feuilles, tourbe etc. en excellent fumier.

LONZA S. A., BALE



202

160

Winterthur
Accidents

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthur

Conditions de faveur pour membres
de la Société Pédagogique de la
Suisse Romande contractant des
assurances accidents individuelles
et de responsabilité professionnelle.

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux



LA MAISON SPÉCIALISÉE
DEPUIS PLUS DE 100 ANS

Bonnard *Et Cie S.A.*
nouveau
Lausanne



BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE

pour enfants et adultes

GALERIES DU COMMERCE - LAUSANNE

Téléphone 3 75 99

Mme J. L. DUFOUR

48

Renseignements sans engagement * Envois postaux

POMPES FUNÈBRES NOUVELLES - LAUSANNE

Toutes formalités

Fournisseur attitré
des palmes à la S. P. V.



RUE CENTRALE 2

TÉLÉPHONE 2.38.68

App. : 2.38.69
2.38.07

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux Il b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1945-1946
LUNDI 16 AVRIL 1945

Examens d'admission le même jour, à 8 heures

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **30 mars**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3^e, à condition de subir avec succès, le 16 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2^e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le premier trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re}:
14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE
UN AN DE PLUS
POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES